

savoie
haute
savoie
biblio

CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Création d'un jeu en ligne pour les collégiens

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024CS0004
Date limite de remise des plis	27 / 05 / 2024 à 12 heures

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

CONSEIL SAVOIE MONT BLANC

Savoie et Haute-Savoie Biblio

Adresse : HOTEL DU DEPARTEMENT

1 RUE DU 30ème R.I.

CS 32444

74041 ANNECY CEDEX

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Création d'un jeu en ligne pour les collégiens.

La Direction de la Lecture publique (DLP) dispose d'un plan de développement de la lecture publique (PDLP) 2022-2027 adopté par le Conseil Savoie Mont Blanc le 29 juin 2022. Il se structure autour de trois ambitions :

- (1) la lecture partout et pour tous,*
- (2) la DLP à l'initiative du développement territorial,*
- (3) la DLP actrice et facilitatrice.*

Chaque ambition se décline en actions avec les principes conducteurs d'équité, de proximité, d'adaptabilité, de simplicité, d'innovation durable et de lisibilité.

La DLP prévoit, à partir de l'année scolaire 2024-2025 (rentrée de septembre 2024), le lancement d'un portail de ressources en ligne dédié au public "collégiens", avec des contenus qui lui seront exclusivement réservés. La création de ce portail est l'un des projets déployés dans le cadre de la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) du ministère de la Culture accordée à la Direction de la lecture publique.

En parallèle de ce portail, la DLP va mettre en œuvre un prix de lecture à l'attention des collégiens de Savoie et de Haute-Savoie - échéance juin 2025 - pour l'événementiel clôturant la première édition. Ce prix sera organisé en alternance avec un concours d'écriture (format en biennale, pour l'un et l'autre).

Pour ce faire, un comité de lecture est mis en place, afin de sélectionner une douzaine d'ouvrages dont l'une des moitiés ciblera les niveaux 6e-5e et la seconde moitié les 4e-3e. Ces titres seront proposés à la lecture des collégiens entre septembre 2024 et mai 2025. Un événementiel, programmé début juin 2025, viendra clore cette première année de lecture.

Sur le temps long, de janvier à fin mai 2025, la DLP souhaite mobiliser les jeunes, par l'intermédiaire d'un jeu en ligne, objet de cette consultation, qui leur permettra d'être proactifs et engagés autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La fréquentation des œuvres (dans ce cas présent, littéraires),*
- La rencontre avec les artistes (ici auteurs)*
- L'acquisition de connaissances (sur la chaîne du livre par exemple).*

Code CPV	Libellé CPV
48911000-7	Logiciels de jeux vidéo
72212910-1	Services de développement de logiciels de jeu vidéo, de jeux pour la famille et d'économiseurs d'écran
72212911-8	Services de développement de logiciels de jeux vidéo
92351000-6	Services de jeux

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Création d'un jeu en ligne pour les collégiens
Acheteur	CONSEIL SAVOIE MONT BLANC
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Savoie et Haute-Savoie
Délai	6 mois à compter de la notification
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	$P = V \times R / 500$
Variation des prix	Fermes
Nature des prix	Prix forfaitaires

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1^{1°} - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Avril 2024
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Mai 2024
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Mai-juin 2024
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Juin 2024
	Classement des offres et attribution du contrat	Juin 2024
	Information des candidats non retenus	Juin 2024
	Signature et notification du contrat	Juin 2024

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : [hautsavoir.fr](https://www.hautsavoir.fr) - Rubrique Marché publics - Référence de l'avis n°2024CS0004.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- DC1 et DC2 vierges
- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : hautesavoie.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes : alternative-s à la solution de base.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.

Document	Descriptif
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

Document	Descriptif
Références en services	Une liste des principaux services en lien avec les prestations décrites au présent marché, effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :

- Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique
- Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	L'AE dûment complété et signé
Mémoire technique de services	<p>Le mémoire technique comportera tous justificatifs et éléments permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, et notamment (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle de l'équipe, compréhension du sujet • Qualité de la réalisation de jeux/prestations similaires, dans un domaine d'application en lien avec la lecture publique (ou approchant) • Créativité, originalité, graphisme (adéquation avec le public cible, conseil, partenariats culturels et formations proposés) • Simplicité d'utilisation, jouabilité (gameplay), confort d'expérience (ux design, responsive design, tests utilisateurs, intuitivité des circulations entre les pages et les boutons d'action) • Niveau de personnalisation des contenus (charte graphique, contenus, diversité des formats acceptés, renvoi sur des liens externes, variation de couleurs selon les éditions, éditorialisation des contenus, etc.), d'intégration multi-supports, d'évolutivité et de réutilisation du jeu pour les éditions suivantes • Modalités de maintenance du jeu • Attestation de formation ou de certification concernant l'accessibilité numérique et la maîtrise des critères RGAA s'agissant du domaine du marché • Attestation de formation ou de certification, ou tout exemple de prestation similaire démontrant une démarche de conception responsable des services numériques • Fourniture de la liste des normes, labels, ou eco-labels obtenus
Décomposition du prix global et forfaitaire	La DPGF, établie par le candidat, devra détailler le prix global proposé, tel qu'il apparaît dans l'acte d'engagement. Il devra notamment comporter des prestations de formation, telles que décrites à l'article 6.1 du CCP
Planning détaillé	Le candidat devra proposer un planning détaillant les différentes étapes de travail (réunions de cadrage, livrables intermédiaires, tests, échanges ...), garantissant une livraison et une mise en service du jeu avant le 31 décembre 2024.

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration du candidat (DC4):

- Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-3 du Code de la commande publique

A défaut ces pièces devront être fournies lors de la mise au point du contrat en vue de

l'agrément du sous-traitant.

■ Modalités de remise des plis :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : hautesavoie.fr - Rubrique Marché publics - Référence de l'avis n°2024CS0004 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

CONSEIL SAVOIE MONT BLANC

Direction de la lecture publique
HOTEL DU DEPARTEMENT
1 RUE DU 30^{ème} R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier. Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée. L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (70 %)	Sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre, et notée selon les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle de l'équipe, compréhension du sujet : 10 %• Qualité de la réalisation de jeux/prestations similaires, dans un domaine d'application en lien avec la lecture publique (ou approchant) : 10 %• Créativité, originalité, graphisme, adéquation avec le public cible : 10 %• Simplicité d'utilisation, jouabilité (gameplay), confort d'expérience) : 10 %• Prise en compte de l'éco-conception, de l'accessibilité : 10 %

Critère et pondération	Descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de personnalisation des contenus et de réutilisation du jeu pour les éditions suivantes, d'intégration multi-supports : 10 % Modalités de maintenance du jeu : 10 %
2. Prix (20 %)	Sur la base du prix global apparaissant dans l'acte d'engagement, dont le détail devra être présenté par le candidat dans une Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexée à l'offre
3. Délai de réalisation (10 %)	Sur la base du planning détaillé remis par le candidat à l'appui de son offre.

Modalités de calcul des notes :

Valeur technique :

Les sous-critères seront notés de 0 à 5 avec la grille suivante :

0 : NUL – sujet non évoqué dans le mémoire,

1 : INSUFFISANT – ne répond pas aux exigences minimales de la commande, information manquante ou inadaptée,

2 : MOYEN – répond peu ou partiellement aux exigences minimales de la commande,

3 : BON – répond aux exigences minimales de la commande sans détailler,

4- TRES BON – répond parfaitement aux exigences minimales de la commande et montre une approche adaptée à la commande, avec des descriptifs,

5- EXCELLENT – répond parfaitement aux exigences minimales de la commande et montre une approche particulièrement adaptée à la commande, avec des descriptifs très précis.

La note totale obtenue est ensuite ramenée au nombre de points du sous-critère.

Le total des points obtenu par chacun des candidats définit leur **note technique évaluée**. La note maximum de 70 est alors attribuée au candidat ayant obtenu la meilleure note technique évaluée. Les notes des autres candidats seront recalculées en fonction de la formule suivante :

Note calculée de l'entreprise i = Note technique évaluée de l'entreprise i X 70 / la meilleure note technique évaluée

Prix :

Sur la base du devis d'aide au dépouillement :

Note calculée de l'entreprise i = 20 x (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre de l'entreprise i)

Délai de réalisation :

Sur la base du planning détaillé :

Note calculée de l'entreprise i = 10 x (délai le plus court / délai proposé par l'entreprise i)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après les date et heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Traitement des erreurs :**

Le prix global forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi, sauf erreur manifeste constatée dans la décomposition du prix global et forfaitaire. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, et sauf erreur manifeste constatée, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. En cas d'erreur manifeste dans la décomposition du prix global et forfaitaire, le montant de l'acte d'engagement sera modifié en conséquence.

■ **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il est procédé à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations, qui pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;
- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - a. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ;
 - b. Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - c. Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'emploi ou non de salariés étrangers et, dans l'affirmative, la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : hautsavoie.fr – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2024CS0004.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

6. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AWS-ACHAT

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques.

Recommandations pour le dépôt des plis :

	Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Évitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)
[RC_2023_09_19](#)